

Séance ordinaire du 21 février 2005

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt et unième jour du mois de février deux mille cinq, à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents: les membres du conseil Lise Brochu-Asselin, Béatrice Demers, Isabelle Demers, Anne Ladouceur, Danielle Roy Marinelli, Jean-Claude Bouchard, Pierre Brochu, Guy Dumoulin, Pierre Gagné, André Hamel, Philippe Laberge, Gilles Lehouillier et Jocelyn Olivier formant quorum sous la présidence du maire Jean Garon.

Sont absents : les membres du conseil Jeannot Demers et Alain Lemaire.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général et Danielle Bilodeau, greffière.

CV-2005-01-35

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2005, tel que modifié par le retrait de l'affaire suivante :

« 22. Ressources humaines

Adoption de la politique sur la prévention et le contrôle du harcèlement
[Réf. : RH-2004-082](#) »

et par l'ajout de l'affaire suivante :

« Planification du territoire

Avis de motion du Règlement de contrôle intérimaire sur la gestion de la fonction résidentielle ».

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers quitte son siège.

CV-2005-01-36

Période de questions

Environ 150 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Le membre du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard dépose des documents de la Municipalité de Beaumont concernant le projet de terminal méthanier.

Le membre du conseil de la Ville Gilles Lehouillier dépose des cartes provenant du schéma d'aménagement de Desjardins.

CV-2005-01-37**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2005**

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 7 février 2005.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-38**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 31 janvier et 7 février 2005**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 31 janvier et 7 février 2005 est déposé.

CV-2005-01-39**Désignation d'un représentant des citoyens au sein de l'Office municipal d'habitation de Lévis**

Attendu qu'il y a lieu de nommer un représentant des citoyens au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis et que le représentant actuel est disposé à renouveler son mandat ;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-95 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De renouveler le mandat de Denis Morin pour siéger à titre de représentant des citoyens au sein de l'Office municipal d'habitation de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-40**Subvention à Revitalisation Village Saint-Nicolas inc.**

[Réf. : DEC-2005-004](#)

Attendu que l'organisme Revitalisation Village Saint-Nicolas inc. est un organisme reconnu par la Ville en vertu de la politique de soutien aux organismes de revitalisation du territoire;

Attendu les besoins financiers exprimés par celui-ci en terme de contribution financière de la Ville;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-64 ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire Jean Garon
Appuyé par le conseiller André Hamel

De verser à Revitalisation Village Saint-Nicolas inc. une subvention de 65 000 \$, payable en deux versements égaux, le premier payable immédiatement et le second le 1^{er} juillet 2005, pour la réalisation de ses activités et de prendre acte de son plan d'action 2005 conformément à la politique de soutien aux organismes de revitalisation du territoire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEC-2005-004.

Le Maire appelle le vote :

Ont voté pour : les membres du conseil Lise Brochu-Asselin, Béatrice Demers, Isabelle Demers, Anne Ladouceur, Danielle Roy Marinelli, Jean-Claude Bouchard, Pierre Brochu, Pierre Gagné, André Hamel, Philippe Laberge, Gilles Lehouillier, Jocelyn Olivier et le maire Jean Garon.

A voté contre : le membre du conseil Guy Dumoulin.

Adoptée à la majorité

CV-2005-01-41

Subvention à Rues principales Saint-Romuald inc.

[Réf. : DEC-2005-005](#)

Attendu que l'organisme Rues principales Saint-Romuald inc. est un organisme reconnu par la Ville en vertu de la politique de soutien aux organismes de revitalisation du territoire;

Attendu les besoins financiers exprimés par celui-ci en terme de contribution financière de la Ville;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-65 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par le conseiller Gilles Lehouillier

De verser à Rues principales Saint-Romuald inc. une subvention de 72 123 \$, payable en deux versements égaux, le premier payable immédiatement et le second le 1^{er} juillet 2005, pour la réalisation de ses activités et de prendre acte de son plan d'action 2005 conformément à la politique de soutien aux organismes de revitalisation du territoire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEC-2005-005.

Le Maire appelle le vote :

Ont voté pour : les membres du conseil Lise Brochu-Asselin, Béatrice Demers, Isabelle Demers, Anne Ladouceur, Danielle Roy Marinelli, Jean-Claude Bouchard, Pierre Brochu, Pierre Gagné, André Hamel, Philippe Laberge, Gilles Lehouillier, Jocelyn Olivier et le maire Jean Garon.

A voté contre : le membre du conseil Guy Dumoulin.

Adoptée à la majorité

CV-2005-01-42**Subvention à la Corporation de développement du Vieux-Lévis**

[Réf. : DEC-2005-006](#)

Attendu que la Corporation de développement du Vieux-Lévis est un organisme reconnu par la Ville en vertu de la politique de soutien aux organismes de revitalisation du territoire;

Attendu les besoins financiers exprimés par celui-ci en terme de contribution financière de la Ville;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-66 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par le conseiller Gilles Lehouillier

De verser à la Corporation de développement du Vieux-Lévis une subvention de 75 000 \$, payable en deux versements égaux, le premier payable immédiatement et le second le 1^{er} juillet 2005, pour la réalisation de ses activités et de prendre acte de son plan d'action 2005 conformément à la politique de soutien aux organismes de revitalisation du territoire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEC-2005-006.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-43**Vente du lot 2 288 273 du cadastre du Québec (parcelle sud de la halte routière de la route du Pont, secteur Saint-Nicolas) à Maurice Fortier pour l'implantation d'un établissement hôtelier dans le secteur de l'échangeur 311**

[Réf. : DEC-2005-003](#)

Attendu l'offre d'achat déposée par Maurice Fortier concernant un terrain situé près de la halte routière de la route du Pont (secteur Saint-Nicolas), à des fins d'implantation d'un important établissement hôtelier ;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-67 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Pierre Brochu

De céder à Maurice Fortier le lot 2 288 273 du cadastre du Québec au prix de 75 000 \$, plus taxes, sous réserve des modifications nécessaires à la réglementation de zonage aux fins de la mise en œuvre de ce projet sur ce lot et de remettre le produit de la vente au ministère des Transports du Québec, tel qu'il est prévu au contrat d'achat de ce terrain par l'ex-Ville de Bernières en 1992, le tout aux conditions suivantes :

- que le promoteur soit tenu de débiter les travaux de construction d'un établissement hôtelier d'une capacité minimale de 70 unités d'hébergement

dans les 6 mois de l'entrée en vigueur de la modification réglementaire nécessaire à cette fin et à compléter ces travaux dans un délai de 12 mois ;

- que le contrat de vente prévoie une servitude réelle et perpétuelle de non-déboisement de 15 mètres de largeur en faveur de la Ville et de la zone résidentielle adjacente au lot faisant l'objet de la vente, en bordure de la ligne est de ce lot, tel qu'il est illustré au plan d'implantation préparé par Luc Denis, architecte, en date du 10 janvier 2005. Cette servitude devra prévoir que l'entretien, si nécessaire, est aux frais de l'acquéreur et que toute coupe d'arbres doit se faire avec l'accord préalable de la Ville. L'acquéreur devra également avoir l'obligation de maintenir le boisé en état et de remplacer des arbres, le cas échéant, pour préserver un écran visuel et sonore en faveur de la zone résidentielle ;
- que le contrat de vente prévoie une servitude d'accès partielle à partir de la passerelle piétonnière actuellement localisée sur ce lot et que les coûts d'entretien de celle-ci soient partagés également entre les parties et payables à la demande de la Ville ;

et d'autoriser le Maire et la Greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-44

Acceptation du changement de dénomination sociale de 1847-2217 Québec inc. dans le cadre du contrat pour la fourniture du service de collecte et de transport des matières résiduelles de l'Arrondissement de Desjardins et des secteurs Charny et Saint-Jean-Chrysostome

[Réf. : FIN-APP-2005-001](#)

Attendu le contrat pour la fourniture du service de collecte de transport des matières résiduelles de l'Arrondissement Desjardins et des secteurs Charny et Saint-Jean-Chrysostome accordé à 1847-2217 Québec inc. par la résolution CV-2003-01-33;

Attendu le changement de dénomination sociale de l'entreprise;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-84 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Danielle Roy Marinelli
Appuyé par le conseiller André Hamel

D'accepter le changement de la dénomination sociale de 1847-2217 Québec inc. pour Sanibelle inc. dans le cadre du contrat pour la fourniture du service de collecte et de transport des matières résiduelles de l'Arrondissement de Desjardins et des secteurs Charny et Saint-Jean-Chrysostome.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-45

Financement des honoraires juridiques liés à des litiges antérieurs au 1^{er} janvier 2002

[Réf. : FIN-2005-010](#)

Attendu qu'en vertu de l'article 8 de la Charte de la Ville de Lévis, les dépenses relatives à toute dette d'une municipalité continuent d'être financées par des revenus provenant exclusivement du territoire de la municipalité concernée ou par les surplus accumulés de celle-ci ;

Attendu que les coûts relatifs à une contestation judiciaire sont réputés être des dépenses relatives à une dette ;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-83 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Brochu
Appuyé par le conseiller Jocelyn Olivier

De financer les dépenses survenues en 2005 et relatives à une contestation judiciaire ou à un litige à l'égard d'événements antérieurs au 1^{er} janvier 2002, par une appropriation équivalente des surplus non spécifiquement appropriés ou réservés des municipalités concernées jusqu'à concurrence de ces surplus et, advenant le cas où le surplus d'une municipalité est insuffisant, d'imputer cette dépense à l'année 2005 et d'ajuster en conséquence la taxe spéciale sur la dette en 2006.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-46

Affectation des soldes disponibles de règlements d'emprunts fermés

[Réf. : FIN-TRE-2005-003](#)

Attendu que certains règlements présentent des soldes disponibles pour le remboursement de la dette à long terme de la Ville ;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-85 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Pierre Brochu

D'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés indiqués à la liste annexée à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2005-003, au remboursement de la dette à long terme et ce, pour un montant total de 28 413 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-47

Demande à la Société d'habitation du Québec pour l'obtention de logements supplémentaires dans le cadre du programme Logement abordable Québec « volet social et communautaire »

[Réf. : AGT-GEP-2005-020](#)

Attendu la demande présentée par l'Office municipal d'habitation de Lévis à la Ville pour la construction de 150 unités de logements sociaux supplémentaires aux 350

unités de logements déjà prévues dans le cadre du programme Logement abordable Québec « volet social et communautaire »;

Attendu que le plan stratégique de la Ville reconnaît un besoin urgent de 500 nouveaux logements sociaux et que l'ajout des 150 unités additionnelles permettra d'atteindre cet objectif ;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-58 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Brochu
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

De demander à la Société d'habitation du Québec d'accorder 150 unités de logements supplémentaires dans le cadre du programme Logement abordable Québec « volet social et communautaire » et en conséquence, de prévoir un montant au programme triennal d'immobilisations 2006-2007-2008 pour permettre la réalisation de ces unités de logements et ainsi combler les besoins de 500 nouveaux logements sociaux reconnus au plan stratégique de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-48

Acquisition du lot 3 424 344 du cadastre du Québec dans le cadre du prolongement des rues Gérald-Godin et Gaston-Miron et l'ouverture de la rue Elizabeth-Bégon (secteur Lévis)

[Réf. : AGT-GEP-2005-022](#)

Attendu que les Placements Pirono inc. a déposé un plan-projet de lotissement concernant le prolongement et l'ouverture de certaines rues du secteur Lévis qui prévoit l'aménagement d'un sentier piétonnier pour relier ces rues à un parc existant ;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-79 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par la conseillère Lise Brochu-Asselin

D'acquérir le lot 3 424 344 du cadastre du Québec aménagé à des fins de sentier piétonnier et d'accepter le versement de la somme de 30 176 \$ à titre de compensation pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-49

Entente à intervenir avec Hydro-Québec concernant la plantation d'arbres en bordure de la piste cyclable du secteur Charny

[Réf. : RE-GEN-2005-001](#)

Attendu que l'ex-Ville de Charny a procédé à la plantation d'arbres en bordure d'un tronçon de la piste cyclable situé entre les avenues Sous-le-Vent et de l'Eau-Vive ;

Attendu qu'en raison de la proximité d'une ligne de transport d'énergie, il y a lieu d'obtenir une permission de la société Hydro-Québec à cet effet ;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-56 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Olivier
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'autoriser le Maire et la Greffière à signer l'entente à intervenir avec Hydro-Québec pour permettre la plantation d'arbres sur les lots 627 partie, 630 et 618 partie du cadastre de la paroisse de Saint-Romuald d'Etchemin, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RE-GEN-2005-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-50

Création d'un poste de technicien en transport et circulation au Service du génie

[Réf. : RE-GEN-2005-012](#)

Attendu qu'il est impératif de créer un poste de technicien en transport et circulation étant donné l'importance et la complexité des interventions à effectuer sur le territoire et le manque de banques de données sur la problématique du transport urbain ;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-93 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par la conseillère Lise Brochu-Asselin

De créer un poste régulier à temps complet de technicien en transport et circulation au Service du génie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-51

Subvention au Service d'entraide de Pintendre

[Réf. : DVC-SOC-2005-006](#)

Attendu que le Service d'entraide de Pintendre parraine une activité consistant en une pièce de théâtre réalisée par des comédiens bénévoles ;

Attendu que l'ex-Municipalité de Pintendre soutenait cette initiative du milieu ;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-51 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par le conseiller Pierre Brochu

De verser une subvention de 1 500 \$ au Service d'entraide de Pintendre à titre de soutien au projet de la troupe de théâtre amateur « Les Pins Sautés », cette dépense à être payée à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-52

Reconnaissance de la « Semaine de l'action bénévole »

[Réf. : DVC-SOC-2005-002](#)

Attendu que la Ville souhaite reconnaître l'implication des bénévoles lors de la semaine de l'action bénévole;

Attendu que la Ville entend souligner, remercier et valoriser la participation et l'action des milliers de bénévoles qui oeuvrent au sein des différents organismes sur l'ensemble du territoire;

Attendu que la Ville souhaite susciter le goût de faire du bénévolat et ainsi développer une relève;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-53 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Danielle Roy Marinelli
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De reconnaître « La semaine de l'action bénévole » qui se tiendra du 17 au 23 avril 2005.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-53

Approbation du cadre d'intervention en matière de vie communautaire

[Réf. : DVC-2005-006](#)

Attendu que l'intervention municipale dans la communauté est considérée comme un élément déterminant dans l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et qu'il y a lieu de préciser celle-ci;

Attendu l'important exercice de planification stratégique réalisé par la Ville de manière à répondre le plus adéquatement possible aux aspirations des citoyens dans la livraison d'activités et de services;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-90 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Lise Brochu-Asselin
Appuyé par le conseiller André Hamel

D'approuver le cadre d'intervention en matière de vie communautaire, tel qu'il est proposé en annexe à la fiche de prise de décision DVC-2005-006.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-54

Entente concernant l'affectation de deux pompiers de la Direction du service de la sécurité incendie

[Réf. : INC-2005-001](#)

Attendu l'entente de principe intervenue entre le Syndicat des pompiers et pompières section locale Lévis, la Direction du service de la sécurité incendie et les pompiers Christian Poiré et Alain Roy concernant leur affectation au sein de la Direction;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-59 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par la conseillère Danielle Roy Marinelli

D'accepter les termes de l'entente permettant à Alain Roy et Christian Poiré de surseoir temporairement à leur affectation au poste de pompier régulier à temps plein, telle qu'elle est proposée à la fiche de prise de décision INC-2005-001 et d'affecter de façon temporaire Éric St-Onge et Christian Patry à titre de pompiers réguliers à temps partiel en remplacement de ceux-ci et ce, pour la durée de cette entente et sans perte d'avantages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-55

Désignation de représentants de l'employeur au comité de retraite des pompiers et pompières de la Ville de Lévis

[Réf. : RH-2005-006](#)

Attendu que le régime complémentaire de retraite des pompiers et pompières de la Ville prévoit la formation d'un comité de retraite composé notamment de deux membres désignés par l'employeur ;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-60 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller Jocelyn Olivier

De désigner les personnes suivantes à titre de représentants de l'employeur au comité de retraite des pompiers et pompières de la Ville de Lévis:

- Alain Lemaire, membre du conseil de la Ville;
- Francine Melançon, coordonnatrice à la gestion des avantages sociaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-56

Désignation de représentants de l'employeur au comité de retraite des employés de la Ville de Lévis

Réf. : RH-2005-007

Attendu que le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville prévoit la formation d'un comité de retraite composé notamment de quatre membres désignés par l'employeur;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Demers
Appuyé par le conseiller André Hamel

De désigner les personnes suivantes à titre de représentants de l'employeur au comité de retraite des employés de la Ville de Lévis:

- Alain Lemaire et Pierre Brochu, membres du conseil de la Ville;
- Sabin Tremblay, directeur général adjoint ;
- Francine Melançon, coordonnatrice à la gestion des avantages sociaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-57

Dépôt du rapport du Vérificateur général relatif aux dépenses autorisées

Le rapport des dépenses autorisées par le Vérificateur général est déposé.

CV-2005-01-58

Demande d'aide financière additionnelle au fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec concernant l'appel de jugements de la Cour d'appel à l'égard de dossiers relatifs à des infractions au Code de la sécurité routière

Réf. : AGR-AFJ-2005-009

Attendu l'état de la jurisprudence au Québec quant à la qualification de certaines infractions au Code de la sécurité routière;

Attendu que la Ville sollicite une décision de la Cour suprême du Canada pour clarifier cette situation et faire avancer le droit;

Attendu que l'ensemble des municipalités du Québec est intéressé par cette question;

Attendu que la Ville se voit dans l'obligation de supporter les honoraires de la procureure adverse pour obtenir une décision de la Cour ;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-91 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

De présenter une demande d'aide additionnelle au fonds d'aide juridique de l'Union des municipalités du Québec concernant l'appel devant la Cour suprême du Canada à l'égard des jugements rendus par la Cour d'appel du Québec le 14 avril 2004 dans les dossiers 200-10-001598-049 et 200-10-001597-041.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-59

Octroi de contrat pour la fourniture de services professionnels d'un cabinet d'avocats pour représenter la Ville à titre de poursuivante devant la Cour municipale de Lévis

[Réf. : AGR-AFJ-2005-001](#)

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de services professionnels d'un cabinet d'avocats pour représenter la Ville à titre de poursuivante devant la Cour municipale de Lévis;

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-00-65 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'accorder le contrat pour la fourniture de services professionnels d'un cabinet d'avocats pour représenter la Ville à titre de poursuivante devant la Cour municipale de Lévis à Pothier Delisle, s.e.n.c., selon l'option 2 (pour une période de 3 ans), aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 603 881,25 \$, taxes incluses, conformément au devis et à sa soumission, cette dépense à être payée à même le budget de fonctionnement.

Le Maire appelle le vote :

Ont voté pour : les membres du conseil Isabelle Demers, Anne Ladouceur, Danielle Roy Marinelli, Pierre Brochu, Guy Dumoulin, André Hamel, Jocelyn Olivier et le maire Jean Garon.

Ont voté contre : les membres du conseil Lise Brochu-Asselin, Béatrice Demers, Jean-Claude Bouchard, Pierre Gagné, Philippe Laberge et Gilles Lehouillier.

Adoptée à la majorité

CV-2005-01-60

Avis de motion et demande de dispense de lecture du Règlement permettant la réalisation d'habitations multifamiliales dans la zone PA 47-61 (terrain de l'ancienne école Pie X, secteur Lévis)

[Réf. : AGT-GER-2005-021](#)

[Réf. : AGT-GER-2004-234](#)

Le conseiller André Hamel donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement permettant la réalisation d'habitations multifamiliales dans la zone PA 47-61 (secteur Lévis).

Ce règlement a pour objet de permettre la réalisation d'habitations multifamiliales isolées dans la zone PA 47-61 et de fixer les normes particulières qui s'appliquent à ce projet.

De plus, le conseiller André Hamel demande la dispense de lecture du règlement puisque la Greffière a remis à chacun des membres de ce conseil présents une copie du projet de règlement.

CV-2005-01-61

Adoption du Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas (bâtiment complémentaire)

[Réf. : AGT-GER-2005-026](#)

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-72 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Béatrice Demers
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint Nicolas, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2004-12-52.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-62

Adoption du Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas (marge de recul avant des bâtiments complémentaires)

[Réf. : AGT-GER-2005-027](#)

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-73 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Béatrice Demers
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2004-12-54.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-63

Adoption et lecture du Règlement modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome

[Réf. : RE-GEN-2004-139](#)

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-00-68 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Danielle Roy Marinelli
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2005-03-38 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome, tel que lu par la Greffière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-64

Adoption et lecture du Règlement décrétant des travaux d'installation d'un système de pré-traitement et de valorisation des cendres des grilles de l'incinérateur ainsi qu'un emprunt

[Réf. : RE-MR-2004-018](#)

[Réf. : RE-MR-2005-002](#)

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-00-70 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2005-03-39 décrétant des travaux d'installation d'un système de pré-traitement et de valorisation des cendres des grilles de l'incinérateur ainsi qu'un emprunt, tel que lu par la Greffière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-65

Adoption et lecture du Règlement décrétant des travaux d'égout pluvial sur les lots 3 167 689, 2 846 271 et 2 846 272 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ainsi qu'un emprunt

[Réf. : AGT-GEP-2004-231](#)

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2004-15-73 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Philippe Laberge
Appuyé par la conseillère Béatrice Demers

D'adopter le Règlement RV-2005-03-40 décrétant des travaux d'égout pluvial sur les lots 3 167 689, 2 846 271 et 2 846 272 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ainsi qu'un emprunt, tel que lu par la Greffière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-66

Adoption et lecture du Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 700 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et le traitement des eaux

[Réf. : RE-GEN-2005-004](#)

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par le conseiller Pierre Brochu

D'adopter le Règlement RV-2005-03-41 décrétant une dépense et un emprunt de 2 700 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et le traitement des eaux, tel que lu par la Greffière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-67

Adoption et lecture du Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 13 450 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Réf. : RE-GEN-2005-004](#)

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-35 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel
Appuyé par le conseiller Pierre Brochu

D'adopter le Règlement RV-2005-03-42 décrétant une dépense et un emprunt de 13 450 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents, tel que lu par la Greffière.

Le Maire appelle le vote :

Ont voté pour : les membres du conseil Lise Brochu-Asselin, Béatrice Demers, Isabelle Demers, Anne Ladouceur, Danielle Roy Marinelli, Jean-Claude Bouchard, Pierre Brochu, Guy Dumoulin, André Hamel, Philippe Laberge, Gilles Lehouillier, Jocelyn Olivier et le maire Jean Garon.

A voté contre : le membre du conseil Pierre Gagné.

Adoptée à la majorité

CV-2005-01-68

Le membre du conseil Pierre Gagné dépose un document concernant le plan d'affaires de la Ville.

CV-2005-01-69

Adoption et lecture du Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'études concernant les infrastructures

[Réf. : RE-GEN-2005-008](#)

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-36 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller André Hamel

Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2005-03-43 décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'études concernant les infrastructures, tel que lu par la Greffière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-70

Adoption et lecture du Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'études visant à optimiser les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de traitement des eaux

[Réf. : RE-GEN-2005-008](#)

Attendu la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2005-01-36 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Olivier

Appuyé par la conseillère Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2005-03-44 décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation d'études visant à optimiser les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de traitement des eaux, tel que lu par la Greffière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2005-01-71

Avis de motion du Règlement de contrôle intérimaire sur la gestion de la fonction résidentielle

Le conseiller André Hamel donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement de contrôle intérimaire sur la gestion de la fonction résidentielle.

Ce règlement a pour objet :

- d'interdire les nouvelles constructions résidentielles, sauf si le terrain est desservi, s'il est situé en bordure de rues existantes où la présence des réseaux d'aqueduc et d'égout n'est pas obligatoire ou s'il est situé à l'intérieur des zones « axe de consolidation urbaine » et « aire de consolidation urbaine » dans lesquelles la construction de nouvelles rues est exclusivement permise ;
- de décréter également des « zones d'expansion conditionnelle » et des « zones d'expansion à très long terme » ;

- d'abroger en conséquence des dispositions du règlement de contrôle intérimaire de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière et de remplacer l'article 3 du Règlement RV-2002-00-46 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour un développement résidentiel.

CV-2005-01-72

Avis de motion concernant le Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation du plan directeur d'aménagement et de développement de la bordure fluviale de Lévis et de ses tributaires

Le conseiller Gilles Lehouillier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement décrétant un emprunt pour la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation du plan directeur d'aménagement et de développement de la bordure fluviale de Lévis et de ses tributaires.

Ce règlement a pour objet de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels relatifs à la réalisation du plan directeur d'aménagement et de développement de la bordure fluviale de Lévis et de ses tributaires par un emprunt n'excédant pas la somme de 200 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Ville.

CV-2005-01-73

Le membre du conseil Gilles Lehouillier dépose ce projet de règlement décrétant des honoraires professionnels pour la réalisation du plan directeur d'aménagement et de développement de la bordure fluviale de Lévis ainsi qu'un emprunt.

CV-2005-01-74

Modification au Règlement intérieur CV-001-02

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard
Appuyé par la conseillère Danielle Roy Marinelli

De modifier le Règlement intérieur CV-001-02 afin de retirer l'article 18 de ce règlement et de diminuer le nombre de votes requis de 11 à 8 votes pour modifier les compétences du comité exécutif.

Le Maire appelle le vote :

Ont voté pour : les membres du conseil Lise Brochu-Asselin, Béatrice Demers, Anne Ladouceur, Danielle Roy Marinelli, Jean-Claude Bouchard, Guy Dumoulin, Pierre Gagné, Philippe Laberge et Gilles Lehouillier.

Ont voté contre : les membres du conseil Isabelle Demers, Pierre Brochu, André Hamel, Jocelyn Olivier et le maire Jean Garon.

Adoptée à la majorité

CV-2005-01-75

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil prennent la parole.

CV-2005-01-76**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Une personne dépose des documents concernant la demande de révision de la norme pour le gaz naturel liquéfié.

Une personne dépose un document concernant la fiscalité municipale.

CV-2005-01-77**Levée de la séance**

Il est proposé par le conseiller Philippe Laberge
Appuyé par le conseiller Jocelyn Olivier

De lever la séance à 22h55.

Adoptée à l'unanimité

Jean Garon, maire

Danielle Bilodeau, greffière
